Nations Unies S/PRST/2000/11



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 mars 2000

Original: français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4122e séance du Conseil de sécurité, tenue le 29 mars 2000, le Président du Conseil de sécurité a fait, au titre du point intitulé « La situation en Guinée-Bissau », au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général en date du 24 mars 2000 sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau (S/2000/250).

Le Conseil de sécurité rend hommage au peuple de la Guinée-Bissau pour la réussite du processus de transition qui a conduit à l'organisation d'élections libres, équitables et transparentes. Il félicite le Représentant du Secrétaire général, le personnel du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) ainsi que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour tout ce qu'ils ont fait avec dévouement pour assister le peuple bissau-guinéen dans cette tâche. Le Conseil remercie également la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des États de langue portugaise, les États Membres qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale créé pour soutenir les activités du BANUGBIS et le Groupe des Amis du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau, pour leurs contributions à la consolidation de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau.

Le Conseil de sécurité accueille favorablement la prise de serment du Président Kumba Yala, le 17 février 2000, et le retour de l'ordre constitutionnel et démocratique en Guinée-Bissau suivant la tenue d'élections présidentielles et législatives libres et équitables. Le Conseil affirme que tous ceux concernés, en particulier l'ancienne junte militaire, sont tenus de reconnaître et de soutenir les résultats de ces élections dans le contexte de l'Accord d'Abudja (S/1998/1028, annexe).

Le Conseil de sécurité encourage tous ceux concernés en Guinée-Bissau à travailler étroitement ensemble dans un esprit de tolérance pour renforcer les valeurs démocratiques, protéger l'état de droit, dépolitiser l'armée et garantir la protection des droits de l'homme. Le Conseil soutient les efforts entrepris par le Gouvernement bissau-guinéen en vue de redéfinir le rôle des militaires en Guinée-Bissau conformément aux normes de l'état de droit et de la démocratie.

00-36734 (F) 290300 290300

Le Conseil de sécurité exprime son appui pour le nouveau Gouvernement élu en Guiné-Bissau et encourage les nouvelles autorités à développer et à mettre en oeuvre des programmes conçus pour consolider la paix et la réconciliation nationale. Le Conseil demande à la communauté internationale de soutenir le plan de transition de trois mois du Gouvernement de la Guinée-Bissau, en attendant l'organisation d'une nouvelle table ronde. Le Conseil partage l'observation faite par le Secrétaire général au paragraphe 24 de son rapport selon laquelle la permanence de l'aide de la communauté internationale est une condition indispensable pour permettre de consolider les progrès accomplis à ce jour et pour aider la Guinée-Bissau à préparer durablement le terrain pour que son peuple puisse accéder à une vie meilleure. »